

M A I R I E
DE
V I R A
09120

Tél/Fax 05 61 68 71 50

Mairie.vira@orange.fr

Vira, le 20 septembre 2012

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 septembre 2012 convoquée le 13 septembre 2012

Présents : Christian AUTHIE, Philippe BABIN, Igor CABEZOS, Jean-Louis CLAUZET, Gilles BERDOT
Pierre BRICOUT, Dominique JALLIER, Hélène POUJOL, Jean-François SPRIET

Secrétaire : CLAUZET Jean-Louis

Absent : Viviane JURADO

Approbation du compte rendu de la réunion du

Le compte rendu de la réunion du 24 juillet est adopté à l'unanimité

Comptes rendus des réunions des délégués

SIVOM :

- Démission d'A Baby du conseil municipal de Dun, et par voie de conséquence de ses mandats liés dont le SIVOM. Il sera remplacé par Madame Roucaries. (Il est à noter que A. Baby est également démissionnaire de son poste de président du SIAD).
- Délibération pour le versement des subventions de 550 € à l'APE et de 5200 € à l'OCCE conformément au budget
- Echange de salariés avec Lavelanet dans le cadre d'une formation (pas d'incidence financière)
- Centre de loisirs : l'hypothèse actuelle est de le positionner au Carla de Roquefort. Des travaux seraient à faire (devis en cours) et le bâtiment mis à disposition dans le cadre d'un bail emphytéotique de 16 ans. Une discussion doit avoir lieu au niveau du CM. Une position officielle sera prise au prochain conseil.
- Rentrée scolaire : effectifs nominatifs transmis : Vira 24 – Dun 22 – Lieurac 19 – Carla 31 – Arvigna 23 pour un total de 119. Ces effectifs sont susceptibles d'ajustement
- Transports scolaires. Le CG a attribué le marché à Kéolis (filiale de la SNCF) pour 5 ans. 3 Bus desservent la vallée.

SCOT : réunion pour confirmer l'importance de la gestion de l'espace au niveau de l'urbanisme qui consomme, au niveau national, l'équivalent d'un département tous les 7 ans. Le développement actuel n'est pas « responsable » et impossible sur le long terme. Les documents seront prochainement mis sur le site de Vira. Pour mémoire, le diagnostic est déjà en ligne.

Délibérations

1. Délibération d'acceptation du fonds de concours de la Communauté de Communes du Canton de Varilhes pour un montant de 50% de la part TTC restant à charge après subventions de l'Etat (DDTR) dans le cadre des opérations sous mandat 2011/2012.

Le maire présente la proposition de financement par la Communauté de Communes du Canton de Varilhes qui aboutit au tableau suivant (travaux réalisés en 2012)

Travaux HT	Divers	Total HT	TTC	Subvention Etat	Fonds de concours cccv	Part de la commune ttc
12745.00	9.41	12754.41	15254.27	3188.61	6032.83	6032.83

Ce montant est conforme au budget.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité.

2. Délibération sur décision modificative – changement d'imputation du 6554 au 73921 pour 3649 € par semestre (virement de compensation à la Communauté de Communes du Canton de Varilhes).

Un nouveau compte 73921 a été créé dans la comptabilité, ce qui nécessite un changement d'imputation et donc une délibération modificative. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Travaux de l'école

Le déménagement a été réalisé le 22 août avec du personnel de l'école, des parents, l'employé communal, des conseillers municipaux et des habitants de la commune.

Le déménagement s'est passé sans problème. L'essentiel des tables et chaises de la salle polyvalente a été stocké à l'école dans les pièces non touchées par les travaux, et le matériel de l'école mis en place dans la salle polyvalente. Nous remercions tous ceux qui ont participé à ce déménagement.

Les travaux se déroulent selon le calendrier prévu : les travaux de démolition sont terminés, la rampe est réalisée et le sol du préau sera coulé pour le 21 septembre, la plomberie et les menuiseries sont en cours.

L'objectif est de terminer les travaux avant fin octobre. Le déménagement en retour est fixé au 27 octobre pour permettre la remise en place de l'école pour la rentrée de novembre. **Nous demandons à nouveau des volontaires. Merci de se proposer auprès de la mairie.**

Le téléphone fonctionne ainsi qu'Internet après de multiples péripéties avec France Télécom.

Logement social

Il est vide depuis le 1^{er} août.

Son état est médiocre : isolation, normes électriques, ventilation et chauffage en plus de la décoration à refaire.

Une visite a été faite avec le chargé de mission habitat logement de la Communauté de Communes du Canton de Varilhes. Il est possible de monter un dossier de demande de subvention dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG). Le montant cumulé des aides devrait être proche de 50%.

Il est nécessaire de fournir une prévision de dépenses et, à priori, une pré-étude sera demandée à l'architecte pour fournir une base de réflexion et de demande de subventions.

Les travaux seraient mis au budget 2013. A ce jour, l'enveloppe estimée serait de 30 000 €. Un prêt de la caisse des dépôts accompagnerait ces travaux (taux de 2.85%). Le montant des annuités, sur 10 ans, serait d'environ 150 €/mois.

Le loyer, hors charges, serait de l'ordre de 270 €/mois après rénovation.

Une garantie risque locatif est possible (environ 3%) du loyer.

Inspection du pont sur le Douctouyre

La DDT a repris contact pour l'expertise du pont sur le Douctouyre qu'elle juge indispensable.

Elle nous a préparé l'appel à concurrence qui serait nécessaire, et nous a fourni les coordonnées de 2 entreprises spécialisées.

Nous avons interrogé l'une d'entre elle pour avoir une approximation du budget à envisager. Le devis ressort à 4 078.36 €.

Le CM prend la décision de principe de faire réaliser cette expertise qui sera intégrée dans le prochain budget.

Majoration des droits à construire

La loi ayant été abrogée, il n'y a plus lieu de délibérer.

Demande de l'ANA

Anne Tison, Directrice de l'ANA-CEN de l'Ariège, demande la possibilité de présenter le projet « Terre d'hommes et Biodiversité de la vallée du Douctouyre » lors d'un prochain conseil municipal.

Le conseil est d'accord et le maire fixera une date d'ici la fin de l'année.

Pour mémoire l'étude est téléchargeable sur le site de la commune : « derniers documents mis en ligne ».

Formations 2012/2013

Le maire distribue le programme de formation de l'Association des maires et Elus d'Ariège.

Ceux qui sont intéressés peuvent contacter le maire pour l'organisation pratique des formations.

Questions diverses

- Le prêt pour les travaux de mise aux normes est signé avec la BP
- Vitrail : le vitrail du cœur, côté droit, a été détruit par la foudre probablement début août. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance et un devis a été demandé.
- Travaux sur les routes du village : une demande a été faite auprès de la Communauté de Communes du Canton de Varilhes pour remplacer la rue du Calvaire par la rue de l'Ecole.
- Demande de Martine Ballois pour acquérir la bande de terrain qui sépare son jardin en 2 parties (cadastrées B297 et B288). Il s'agit en fait d'un chemin rural qui, à l'origine, servait également à l'écoulement de l'eau des fonds situés au dessus des jardins.

Ce chemin est fermé, depuis plusieurs années, par un portillon en amont et en aval. Ce chemin ne sert plus et le Conseil est d'accord pour sa revente aux conditions suivantes (que le maire se charge de transmettre par écrit à l'intéressée) :

- Le travail du géomètre sera à la charge de l'acheteur (bornage, extraction du domaine public...)

- Prix identique à celui proposé pour la bande « parking » soit 22 € du m²
- Inscription dans l'acte notarié de l'existence de servitude pour le passage de l'eau.

Après accord de Martine Ballois, une délibération confirmera l'accord formel du conseil sur cette proposition.

- Podium de la salle des fêtes : pour la mise en place de l'école, le podium a été démonté. il apparaît que celui-ci était réalisé avec des traverses de chemin de fer, dont l'usage est interdit dans l'espace public en raisons des produits de traitement particulièrement toxiques. Le maire propose de prévoir l'achat d'un podium modulaire et démontable. Le comité des fêtes confirmera que la version 3.66mX3.66 m correspond bien à l'espace réservé.
- Circulation à travers le village : le problème de la vitesse est à nouveau soulevé. La réponse est complexe car il s'agit d'une voie départementale. Une solution serait probablement possible si nous pouvions créer le nouveau parking car il serait possible de prévoir, dans un plan d'ensemble, une zone 30Km/h et des ralentisseurs.
- Soirée pétanque : une nouvelle soirée est autorisée à condition de faire en sorte que ce parking, actuellement cours de récréation, soit laissé parfaitement propre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30